



Adhérez à
l'UNSA-CCI

unsa-cci.com

Tout collaborateur CCI peut adhérer

Rejoignez un syndicat :

- ni adepte du refus systématique, ni soupçonnable de complaisance,
- réaliste,
- pragmatique,
- autonome,
- apolitique.



L'UNSA-CCI apporte aux adhérents :

- Une écoute attentive,
- une aide juridique,
- une information régulière sur l'évolution des CCI,
- une formation syndicale (dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale),
- une information sur l'actualité des CCI.

Les avantages de l'adhésion à l'UNSA-CCI



Un site internet fiable pour suivre l'actualité : unsa-cci.com

Un conseil permanent sur l'interprétation et l'application des législations spécifiques aux CCI.

Une analyse juridique individuelle ou collective pour accompagner les actions contentieuses avec des avocats spécialistes si nécessaire

Être syndiqué est un **droit constitutionnel** :
l'UNSA-CCI est un **contre-pouvoir nécessaire** dans les CCI

contact@unsa-cci.com



Pourquoi adhérer à l'UNSA-CCI ?

• Un syndicat à l'écoute des salariés

Représenter 14.000 salariés est un engagement sérieux et une responsabilité importante.

Ni adepte du refus systématique, ni soupçonnable de complaisance, l'UNSA-CCI pratique un **syndicalisme réaliste, pragmatique, autonome et apolitique**.

L'UNSA-CCI tient toute sa place dans les négociations sociales régionales et nationales !

• Qui peut adhérer ?

Vous êtes salarié dans le réseau des CCI, ancien salarié en situation de chômage ou retraité : **quelle que soit votre profession, votre qualification, votre situation vous pouvez adhérer à l'UNSA-CCI**.

La cotisation fixée par le bureau de l'UNSA-CCI est déductible des impôts à hauteur de 66%.

• Confidentialité et transparence

L'UNSA-CCI est soumis à la RGPD et ses décisions sont prises de manière transparente.

L'adhésion est confidentielle et jamais transmise à la Direction. Seuls les délégués syndicaux ont la liste des adhérents de leur Région.

• Qu'apporte votre adhésion ?

Vous serez acteur de la vie syndicale pour valoriser et faire reconnaître l'importance de nos métiers, au service des entreprises et de la formation;

Vous serez solidaire pour lutter contre le harcèlement, les inégalités et discrimination.

Vous serez écouté et défendu dans vos droits et conditions de travail.

Vous serez informé des évolutions des CCI, et de la stratégie future du réseau des CCI pour la dimension nationale et locale.

Vous serez utile et efficace en nous faisant part des difficultés rencontrées dans votre quotidien professionnel.

Vous soutiendrez les actions collectives de l'UNSA-CCI.

La cotisation la moins élevée des organisations syndicales dans les CCI !

Cotisation annuelle de janvier à décembre 2026

- **Cadre** : **144 €** (48.96 € après déduction impôt sur le revenu)
- **Agent de Maîtrise** : **99 €** (33.66 € après déduction impôt sur le revenu)
- **Employé** : **84 €** (28.56 € après déduction impôt sur le revenu)

1/2 tarif pour les retraité-e-s – chômeurs - contrats précaires

Moyens d'adhésion sur le site : (ctrl +clic pour suivre le lien)

Bulletin adhésion : [lien](#)

Directement en ligne : [lien](#) choisir la rubrique